

# Vivando®

votre allié contre l'oïdium



Très bonne protection préventive et curative à une **cadence jusqu'à 14 jours**



Mélanges possibles avec tous **les anti-mildiou\***



Profil favorable : **ZNT aquatique 5 mètres et DRE 6 heures**

## PRÉCONISATIONS

- Anti-oïdium : **0,2 L/ha**
- Mélange possible **avec tous les anti-mildiou<sup>(\*)</sup>**
- Utilisation pendant **toute la période à risque oïdium**

## REGLEMENTATION

- DRE : **6 heures**
- DAR : **28 jours**
- ZNT aquatique : **5 mètres**
- 2 applications** par saison, de préférence non consécutives, tous aryl-phénol-cétones confondus

<sup>(\*)</sup> Après vérification que ceux-ci soient compatibles sur le plan physico-chimique, conformes à la réglementation mélange en vigueur. Consulter le site <http://ephy.anses.fr>

# FICHE D'IDENTITE

**Vivando®** : marque déposée BASF.

- **AMM n°** : 2060050.
- **Composition** : 500 g/l de métrafénone.
- **Formulation** : SC.
- **Classement toxicologique** :



**H411** : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Limite maximale de résidu** :

**Raisin, métrafénone** : 7 mg/kg.

Usages	Doses	Nombre maximum d'applications par an	Délai d'emploi avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (ZNT)	Délai de rentrée dans les parcelles (DRE)
<b>Vigne, oïdium</b>	0,2 L/ha	2	28 jours	5 mètres	6 heures

**Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : pour l'opérateur, porter des gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse catégorie III type PB 3 manches longues à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes de sécurité ou écran facial.

## AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
  - 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
  - 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.
- © Marque déposée Sté PANTEK France

## Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	0 800 100 299 <small>Service &amp; appel gratuits</small>	ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	 <b>Phyt'attitude</b>	<b>CN° Vert 0 800 887 887</b> <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : <b>01 49 64 57 33</b>	
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>	

## PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Mai 2018 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 376FIOE0518EST.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).